



**Rapport annuel sur le  
prix et la qualité du  
service public  
de l'eau potable**  
*-Exercice 2015-*

*Consultable sur le site [www.valeyrieux.fr](http://www.valeyrieux.fr) - Rubrique Eau / Assainissement*

## Sommaire

---

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	
1.1	Le territoire desservi	6
1.2	Le mode de gestion du service	6
1.3	La population desservie et volumes consommés	7
1.4	La ressource en eau	9
1.4.1	EX-CCPC	9
1.4.2	Communes intégrées au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	9
2.	LA TARIFICATION DE L'EAU	
2.1	EX – CCPC	11
2.1.1	Les modalités de tarification	11
2.1.2	Les divers frais d'accès au service	11
2.1.3	La présentation d'une facture d'eau type	11
2.2	Communes intégrées au 1er janvier 2016	14
2.1.1	Les modalités de tarification	14
2.3	Les recettes du service (ex CCPC)	16
3.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
3.1	Les communes de l'ex CCPC	16
3.1.1	La qualité de l'eau	16
3.1.2	L'avancement de la protection des ressources en eau	17
3.1.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	18
3.1.4	Le rendement du réseau de distribution (P104.3)	18
3.1.5	L'indice linéaire de pertes en réseau (Code P106.3)	18
3.2	Les communes intégrées au 1er janvier 2016	19
3.2.1	La qualité de l'eau	19
3.2.2	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.2.3	Le rendement du réseau de distribution (P104.3)	21
3.2.4	L'indice linéaire de pertes en réseau (Code P106.3)	22
4.	LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
4.1	Les études et travaux réalisés en 2015	24
4.2	La programmation sur 2016	24
4.3	L'état de la dette	24
5.	NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU	25

---

# Préambule

---

La Communauté de communes Val'Eyrieux est née au 1<sup>er</sup> janvier 2014, de la fusion des Communauté de communes des Boutières, du Haut Vivarais et du Pays du Cheylard, avec extension aux communes d'Albon d'Ardèche, Issamoulenc et St Pierreville. La Communauté de communes se compose de 34 communes et le Conseil communautaire compte 57 membres, qui, par leurs délibérations prises en séance du Conseil communautaire, conditionnent et réglementent les affaires de la Communauté de communes.

Seule la Communauté de communes du Pays du Cheylard avait, au 31 décembre 2013, les compétences eau et assainissement. La Communauté de communes était composée de 14 communes membres, qui lui avaient transféré ces compétences dès sa création en 2003. Elles étaient précédemment exercées, par délégation, par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Dorne.

Depuis le premier janvier 2016 la Communauté de communes Val'Eyrieux assure, sur l'ensemble des 34 communes composant son territoire, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées.

Deux modes de gestion coexistent donc aujourd'hui sur le périmètre de la Communauté de communes : la gestion directe et la gestion déléguée.

## La gestion directe ou régie publique :

Dans ce mode de fonctionnement, les investissements (création de réseau, construction des ouvrages), l'exploitation des installations ainsi que les relations avec les usagers sont directement assurés par les services de la Communauté de communes.

L'entretien des installations est réalisé par des agents communaux mis à la disposition de la Communauté de communes pour les prestations relatives aux services de l'eau et de l'assainissement des eaux usées. En cas d'absence de personnel communal disponible, ces prestations sont effectuées par des entreprises spécialisées sous la conduite de la collectivité.

## La gestion déléguée :

Dans cette configuration, l'exploitation des installations et les relations avec les usagers sont confiées à un délégataire de service public pour une période donnée. Dans le cas du territoire VAL'EYRIEUX, cette gestion a été confiée à la société SAUR sur plusieurs communes.

Les prestations sont donc réalisées par le délégataire de service public mais sous la surveillance régulière de la Communauté de communes.

Les travaux d'investissement tels que la création et la réhabilitation d'ouvrages (canalisations, réservoirs, stations d'épuration) sont en revanche toujours portés par Val'Eyrieux.

Le Vice-président de la Communauté de communes Val'Eyrieux en charge de la compétence eau potable et assainissement est M. Raymond FAYARD.

Chaque commune est représentée au sein de la commission eau-assainissement par un délégué :

COMMUNE	NOM
ACCONS	Christian RANC
ALBON D'ARDECHE	Michel FILIPPI
ARCENS	Thierry GIROT
BOREE	Paul LEBRUN
CHANEAC	Didier ROCHETTE
DEVESSET	Etienne ROCHE
DORNAS	Maurice DESSUS
INTRES	Raphaël DESESTRES
ISSAMOULENC	Philippe CRESTON
JAUNAC	Sébastien MAZAT
LA ROCHETTE	Daniel NOUAILLE
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Jean-Louis REYNAUD
LE CHAMBON	Gérard BRUN
LE CHEYLARD	Denis SERRE
LES NONIERES	Luc BLANC
MARIAC	André FOUREZON
MARS	Henri GUILLOT
ROCHEPAULE	Yves SABATIER
ST AGREVE	Eric CHANTRE
ST ANDEOL DE FOURCHADES	Josyane ALLARD CHALANCON
ST ANDRE EN VIVARAIS	Jean-Michel MARCON
ST BARTHELEMY LE MEIL	Jean MICHELAS
ST CHRISTOL	M. Philippe LEGROS
ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	Maurice SANIEL
ST CLEMENT	Pascal BAILLY
ST GENEST LACHAMP	Christophe SABY

ST JEAN ROURE	Michel CHANTRE
ST JEURE D'ANDAURE	Henri SENECLAUZE
ST JULIEN BOUTIERES	Maurice DUGUA
ST JULIEN LABROUSSE	Jean-Pascal PRAMAYON
ST MARTIAL	Raphaël CLEMENT
ST MARTIN DE VALAMAS	Jean-Luc PLANTIER
ST MICHEL D'AURANCE	Franck FARGIER
ST PIERREVILLE	Jean-Pierre ROUX

***Ce rapport présente les informations relatives au service de l'eau sur l'année 2015 pour les communes de l'ex Pays du Cheylard.***

***Concernant les autres communes du territoire, ce rapport présente uniquement les données principales puisque la Communauté de communes Val'Eyrieux est en charge de ces services uniquement depuis le début de l'année 2016.***

# 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## 1.1 Le territoire desservi



- 34 communes, étendues sur 588 km<sup>2</sup>,
- Un relief très accentué avec des vallées encaissées, des pentes fortes et des dénivelés importants entre 300 mètres d'altitude au bas de Saint Julien Labrousse et jusqu'à 1 753 mètres au point culminant de Borée (Mont Mézenc),
- Un réseau de voies circulables important en linéaire mais de gabarit faible et d'état très moyen, très sinueux, imposant un temps de trajet important d'une vallée à l'autre,
- Des activités industrielles, principalement sur Le Cheylard, Mariac, St Agrève et St Martin de Valamas
- Des activités agricoles avec une superficie agricole de 12 922 ha (données 2010)
- De la forêt sur l'ensemble du territoire,
- Des activités de tourisme sur l'ensemble du territoire avec gîtes, base de loisirs et activités sportives.

## 1.2 Le mode de gestion du service

Le tableau ci-dessous présente pour chaque commune le mode de gestion :

Commune	Mode de gestion	Date contrat	Durée	Date avenant
ACCONS	DSP Saur	1 <sup>er</sup> /04/2007	12 ans	11/11/2013
DORNAS	DSP Saur			
JAUNAC	DSP Saur			
LE CHAMBON	DSP Saur			
LE CHEYLARD	DSP Saur			
LES NONIERES	DSP Saur			
MARIAC	DSP Saur			
SAINT ANDEOL DE FOURCHADES	DSP Saur			
SAINT BARTHELEMY LE MEIL	DSP Saur			
SAINT CHRISTOL	DSP Saur			
SAINT CIERGE SOUS LE CHEYLARD	DSP Saur			

SAINT GENEST LACHAMP	DSP Saur			
SAINT JULIEN LABROUSSE	DSP Saur			
SAINT MICHEL D'AURANCE	DSP Saur			
DEVESSET	DSP Saur	25/05/2012	11 ans	néant
MARS	DSP Saur	01/01/2013	9 ans	Néant
ROCHEPAULE	DSP Saur	20/06/2012	11 ans	néant
SAINT AGREVE	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	01/01/2015
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	DSP Saur	01/01/2010	12 ans	néant
SAINT JEURE D'ANDAURE	DSP Saur	01/08/2009	8 ans	28/11/2013
ARCENS	Régie			
BOREE	Régie			
CHANEAC	Régie			
INTRES	Régie			
LA ROCHETTE	Régie			
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie			
SAINT CLEMENT	Régie			
SAINT JEAN ROURE	Régie			
SAINT JULIEN BOUTIERES	Régie			
SAINT MARTIAL	Régie			
SAINT MARTIN DE VALAMAS	Régie			
ALBON D'ARDECHE	Régie			
ISSAMOULENC	Régie			
SAINT PIERREVILLE	Régie			

### 1.3 La population desservie et volumes consommés

COMMUNES	NBRE HABITANTS (pop. totale)	NBRE ABONNES		CONSOMMATION		MOYENNE / abonné en m <sup>3</sup> / an	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015
ACCONS	433	216	211	11 556	12 493	53,50	59.21
DORNAS	245	234	232	8 386	8 353	35.84	36.00
JAUNAC	144	55	56	3 786	4 064	68,84	72.57
LE CHAMBON	51	88	86	2 660	2 561	30.23	29.78
LE CHEYLARD (hors consommation Hôpital)	3 194	1 934	1 954	132 970	143 202	68.75	73.29
LES NONIERES (hors consommation Eyrium)	226	125	122	3 648	6 736	29,18	55.21
MARIAC	640	362	362	20 898	22 132	57,73	61.14
ST ANDEOL	58	32	31	1 116	985	34,88	31.77
ST BARTHELEMY	203	157	154	8 041	8 185	51.22	53.15

ST CHRISTOL	108	111	112	3 929	3 834	35,40	34.23
ST CIERGE	206	111	110	7 156	8 142	64,47	74.02
ST GENEST	100	97	96	3 777	3 617	38,94	37.68
ST JULIEN	364	192	188	9 362	9 814	48,76	52.20
ST MICHEL	282	146	150	13 364	11 225	91,53	74.83
<b>TOTAL ex Pays du Cheylard</b>	<b>6 254</b>	<b>3 860</b>	<b>3 864</b>	<b>230 649</b>	<b>245 343</b>	<b>59,75</b>	<b>63,49</b>
DEVESSET	300	285	291	21 008	23 307	73.71	80.09
MARS	278	227	227	12 235	12 034	53.90	53.01
ROCHEPAULE	281	166	167	7 631	7 938	45.97	47.53
SAINT AGREVE	2 579	1 486	1 475	96 065	95 667	64.65	64.86
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	220	102	106	4 866	4 755	47.71	44.86
SAINT JEURE D'ANDAURE	109	86	86	3 837	3 476	44.62	40.42
ARCENS	381	309	302	21 074	26 085	68.20	86.37
BOREE	166	176	178	7 111	7 018	40.40	39.43
CHANEAC	278	205	200	-	9 483	-	47.42
INTRES	152	108	108	4 196	4 009	38.85	37.12
LA ROCHETTE	60	21	22	-	581	-	26.41
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	179	155	143	8 064	8 442	52.03	59.03
SAINT CLEMENT	98	96	99	9 506	11 250	99.02	113.64
SAINT JEAN ROURE	280	123	124	5 203	5 635	42.30	45.44
SAINT JULIEN BOUTIERES	203	-	185	-	7 699	-	41.62
SAINT MARTIAL	248	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE VALAMAS	1 208	-	804	-	46 175	-	57.43
ALBON D'ARDECHE	166	-	164	-	6 007	-	36.63
ISSAMOULENC	114	108	108	-	4 640	-	42.96
SAINT PIERREVILLE	554	-	341	-	22 347	-	65.53
<b>Total hors ex Pays du Cheylard</b>	<b>7 854</b>	<b>3 653</b>	<b>5 130</b>	<b>200 796</b>	<b>306 548</b>	<b>54.97</b>	<b>59.76</b>
<b>Total CCVE</b>	<b>14 108</b>	<b>7 513</b>	<b>8 994</b>	<b>431 445</b>	<b>551 891</b>	<b>57.43</b>	<b>61.36</b>

Sur l'ex Pays du Cheylard il y avait, en 2015, 3 864 branchements eau potable.

Parmi ces branchements, 3 674 consomment moins de 200 m<sup>3</sup> par an, 83 consomment entre 200 et 6 000 m<sup>3</sup> par an et seulement deux abonnés consomment plus de 6 000 m<sup>3</sup> par an (l'Hôpital et Eyrium). Les 105 branchements restants sont communaux.

3 864 contrats d'abonnements sont gérés par SAUR au 31/12/2015 (contre 3 860 abonnements au 31/12/2014).

#### 1.4 La ressource en eau

##### 1.4.1 Ex- CCPC :

La ressource en eau est très diversifiée, puisqu'elle est assurée par 37 captages qui forment 27 stations de production réparties sur les 14 communes du canton.

Un important réseau d'interconnexion part du captage du Moulin de Ville à St Andéol de Fourchades, dessert les villages de la Vallée de la Dorne (St Andéol, Le Chambon, Dornas, Mariac, Accons), pour s'étendre jusqu'aux Nonières, via Le Cheylard et St Cierge.

De multiples réseaux diffus permettent l'alimentation des autres communes.

L'eau potable est ainsi distribuée sur 211 213 mètres linéaires, gravitairement en majorité.

Toutefois, dix pompages permettent d'approvisionner certains quartiers : 3 au Cheylard (La Glorie, La Chèze, Jabrezac) ; 1 à Mariac (Trapayac) ; 1 à St Cierge sous Le Cheylard (Les Vignes) ; 2 aux Nonières (Baudon, La Coste) ; 1 à St Barthélemy le Meil (Laudie) ; 1 à St Genest Lachamp (au chef-lieu) ; 1 à Jaunac (Aroumèze).

Des ouvrages de stockage sont présents sur l'ensemble des 14 communes.

Les productions sont très inégales d'une source à l'autre, avec d'importantes fluctuations selon les périodes de l'année.

390 213 m<sup>3</sup> sont produits au niveau des sources.

En 2015, 263 413 m<sup>3</sup> ont été consommés par les 3 864 abonnés (247 759 m<sup>3</sup> / 3 860 abonnés en 2014).

##### 1.4.2 Communes intégrées au 1<sup>e</sup> janvier 2016 :

Commune	Nbre de captages	Nbre de réservoirs	Linéaire de réseau
DEVESSET	1	6	41 261
MARS	0	1	27 404
ROCHEPAULE	3	5	18 316
SAINT AGREVE	6	8	91 636
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	1	1	22 288
SAINT JEURE D'ANDAURE	3	2	18 630
ARCENS	3	2	9 080

BOREE	3	4	17 000
CHANEAC	7	7	10 000
INTRES	2	2	9 600
LA ROCHETTE	1	1	2 000
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	5	5	5 800
SAINT CLEMENT	2	5	18 590
SAINT JEAN ROURE	2	2	11 300
SAINT JULIEN BOUTIERES	9	6	5 000
SAINT MARTIAL	2	4	9 220
SAINT MARTIN DE VALAMAS	5	9	18 000
ALBON D'ARDECHE	4	4	10 360
ISSAMOULENC	10	12	800
SAINT PIERREVILLE	6	5	22 000
<b>Sous - Total</b>	<b>75</b>	<b>91</b>	<b>368 285</b>
<b>Sous - Total Ex – Pays du Cheylard</b>	<b>37</b>	<b>68</b>	<b>211 213</b>
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>159</b>	<b>579 498</b>

## 2. LA TARIFICATION DE L'EAU

### 2.1 EX – CCPC

#### 2.1.1 Les modalités de tarification

Il existe un contrat unique appliquant les tarifs (révision annuelle par la SAUR selon formule d'indexation au contrat d'affermage, délibération du conseil communautaire pour modification de la part qui revient à la collectivité).

Les tarifs applicables aux 31/12/2014 et 31/12/2015 sont les suivants :

TARIFS		Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
<b>PART COLLECTIVITE (CCVE)</b>			
PART FIXE (€ ht/an)	ABONNEMENT	40,00 €	40,00 €
PART PROPORTIONNELLE (€ ht/m <sup>3</sup> )		0,51 €	0,51 €
<b>PART DELEGATAIRE (SAUR)</b>			
PART FIXE (€ ht/an)	ABONNEMENT	77,79 €	78.04 €
PART PROPORTIONNELLE (€ ht/m <sup>3</sup> )		0.5722 € / m <sup>2</sup>	0.5740 € / m <sup>2</sup>
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>			
Préservation des ressources en Eau	Agence de l'Eau	0,1489 € / m <sup>3</sup>	0.1489 € / m <sup>2</sup>
Lutte contre la pollution	Agence de l'Eau	0,29 € / m <sup>3</sup>	0.29 € / m <sup>2</sup>
Modernisation des réseaux	Agence de l'Eau	0,155 € / m <sup>3</sup>	0.1600 € / m <sup>3</sup>

Les tarifs de l'eau et les redevances « Préservation des ressources en eau » et « Lutte contre la pollution » sont assujettis à la TVA à 5,5 % (10 % pour l'assainissement et la redevance « Modernisation des réseaux »).

#### 2.1.2 Les divers frais d'accès au service

- les frais d'accès au service (pour tout nouvel abonné) : 25,37 € TTC
- les frais d'ouverture de branchement : 51,26 € TTC
- les frais de résiliation et de fermeture : gratuit

#### 1. 2.1.3 La présentation d'une facture d'eau type

La facture type est basée sur une consommation de 75 m<sup>3</sup>, ce qui correspond à la consommation moyenne des abonnés de la Communauté de communes.

Vos Contacts : Saur France

Téléphone : 04 69 69 35 00

Du lundi au vendredi 8h-18h

Accueil : ZA des Près de l'Eyrieux  
07160 St Michel d'Aurance  
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 04 69 69 35 08

Contactez nous et gérez votre compte sur  
[www.saur.com](http://www.saur.com)

**SPECIMEN**

01/03/2015-28/02/2016

Référence à rappeler

\*\*\*\*\*

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

**TARIF 2015**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

Communauté de communes Val'Eyrieux

Collecte et traitement des eaux usées :

Communauté de communes Val'Eyrieux

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 75 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	156,06 €
Consommation TTC	254,39 €
<b>Total Facture TTC</b>	<b>410,45 €</b>

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
LE CHEYLARD	641842-3	015 mm	75	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			75	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	210,51 € HT <b>222,09 € TTC</b>	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016	<b>2,80 € /m<sup>3</sup></b>				40,00	5,50
Abonnement part SAUR	03-2015 / 02-2016		75	0,5100	38,25	78,04	5,50
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016		75	0,5740	43,05		5,50
Consommation part SAUR	03-2015 / 02-2016		75	0,1489	11,17		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	03-2015 / 02-2016						

		Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	138,02 € HT <b>151,82 € TTC</b>	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016					15,00	10,00
Abonnement part SAUR	03-2015 / 02-2016					13,66	10,00
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2015 / 02-2016		75	0,7500	56,25		10,00
Consommation part SAUR	03-2015 / 02-2016		75	0,7081	53,11		10,00

			Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	33,25 € HT <b>36,15 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	03-2015 / 02-2016			75	0,2900	21,75		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	03-2015 / 02-2016			75	0,1600	12,00		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>410,45 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 381,78 €  
TVA sur les débits : 28,67 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts : Saur France

Téléphone : 04 75 29 40 18

Lundi à jeudi 8h-12h 13h30-17h30 Vendredi 8h-12h

Accueil : 15 rue Louis Vincent  
07160 LE CHEYLARD  
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Le vendredi de 8h à 12h

Dépannage 24h/24 : 04 75 29 40 18

Contactez nous et gérez votre compte sur  
www.saur.com

**SPECIMEN**

01/03/2014-28/02/2015

Référence à rappeler

\*\*\*\*\*

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

**TARIF 2014**

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

Collecte et traitement des eaux usées :

Communauté de communes du Pays du Cheylard

Communauté de communes du Pays du Cheylard

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 75 m<sup>3</sup>.

Abonnement TTC	155.59 €
Consommation TTC	252.17 €
<b>Total Facture TTC</b>	<b>408.17 €</b>

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
LE CHEYLARD	641842-3	015 mm	75	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			<b>75</b>	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Distribution de l'eau</b>	210.13 €HT	<b>221.69 €TTC</b>	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015		<b>2,80 € /m<sup>3</sup></b>				40,00	5,50
Abonnement part SAUR	03-2014 / 02-2015						77,79	5,50
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015			75	0,5100	38,25		5,50
Consommation part SAUR	03-2014 / 02-2015			75	0,5722	42,92		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,1489	11.17		5,50

			Prix	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	137,11 €HT	<b>150,82 €TTC</b>	Au m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015						15,00	10,00
Abonnement part SAUR	03-2014 / 02-2015						13,47	10,00
Consommation part CC du Pays du Cheylard	03-2014 / 02-2015			75	0,7500	56.25		10,00
Consommation part SAUR	03-2014 / 02-2015			75	0,6985	52.39		10,00

<b>Organismes publics</b>	33,313 €HT	<b>35,66 €TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,2900	21.75		5,50
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	03-2014 / 02-2015			75	0,1550	11.563		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>408.17 €TTC</b>
----------------------	--------------------

HT soumis à TVA : 380.62€  
TVA sur les débits : 27.62€

**ABONNEMENT**

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

**CONSOMMATION**

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

**ORGANISMES PUBLICS**

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

## 2.2 Communes intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2016

### 2.1.1 Les modalités de tarification

En régie

COMMUNE		TARIFS 2015 (selon délib. En vigueur)		Prix au m3 TTC pour 75 m3
		NATURE	MONTANT	
ALBON		Abont mensuel ttc	7.4€ soit 88.80€ annuel	<b>2.81 €</b>
		Conso ttc	1,63 €	
ARCENS		Abont annuel ht	34,00 €	<b>1.70 €</b>
		location compteur ht	22,86 €	
		Conso	0,85 €	
BOREE		Abont annuel ttc	27,44 €	<b>1.37 €</b>
		location compteur ttc	7,62 €	
		Conso ttc	0,90 €	
CHANEAC		Abont annuel ttc	60,00 €	<b>1.90 €</b>
		Conso ttc	1,10 €	
INTRES		Abont annuel ttc	60,00 €	<b>1.92 €</b>
		location compteur ttc	9,00 €	
		Conso ttc	1,00 €	
ISSAMOULENC		Abont annuel ttc	70,00 €	<b>1.53 € Conso 1-100 m3</b> <b>1.23 € Conso &gt; 100 m3</b>
		Conso 1-100 m3 ttc	0,60 €	
		Conso > 100 m3 ttc	0,30 €	
LACHAPELLE		Abont annuel ttc	50,40 €	<b>1.27 €</b>
		Conso ttc	0,60 €	
LA ROCHETTE		Abont annuel ttc	22,86 €	<b>1.30 €</b>
		Conso ttc	1,00 €	
ST CLEMENT	particuliers	Abont annuel ttc	50,40 €	<b>1.67 € Conso 0-20 m3</b> <b>1.32 € Conso 21-50 m3</b> <b>1.12 € Conso &gt; 51 m3</b>
		Abont mensuel	4,20 €	
		Conso 0-20 m3 ttc	1,00 €	
		Conso 21-50 m3 ttc	0,65 €	
		Conso > 51 m3 ttc	0,45 €	
	éleveurs	Abont annuel ttc	60,00 €	<b>1.80 € Conso 0-20 m3</b> <b>1.20 € Conso &gt; 20 m3</b>
		Abont mensuel	5,00 €	
		Conso > 20 m3 ttc	0,40 €	
ST JEAN ROURE		Abont annuel ttc	70,00 €	<b>2.03 €</b>
		Conso ttc	1,10 €	
ST JULIEN BOUTIERES		Abont + loc cpteur ttc	30,00 €	<b>1.10 €</b> <b>0.75 €</b> <b>0.93 €</b>
		Conso ttc	0,70 €	
		Conso demi-tarif	0,35 €	
		Conso forfait ttc	40,00 €	

ST MARTIAL		-	-	-
ST MARTIN DE VMAS		Abont annuel ht	38,00 €	1.86 €
		location compteur ht	23,00 €	
		Conso ht	0,95 €	
ST PIERREVILLE		Abont annuel ttc	58,75 €	1.62 €
		Conso ttc	0,84 €	

### En délégation

			Montant TTC	Prix au m3 TTC pour 75 m3
ST AGREVE		Abont part CCVE	31.08 €	2.35 €
		Abont part SAUR	49.49 €	
		Conso part CCVE	0.35 €	
		Conso part SAUR	0.93 €	
ST JEURE D'ANDAURE		Abont part CCVE	33.76 €	3.45 €
		Abont part SAUR	87.12 €	
		Conso part CCVE	0.90 €	
		Conso part SAUR	0.94 €	
ROCHEPAULE		Abont part CCVE	24.13 €	3.48 €
		Abont part SAUR	60.82 €	
		Conso part CCVE	1.51 €	
		Conso part SAUR	0.84 €	
DEVESSET		Abont part CCVE	32.17 €	2.18 €
		Abont part SAUR	53.33 €	
		Conso part CCVE	0.21 €	
		Conso part SAUR	0.83 €	
MARS		Abont part CCVE	36.93 €	3.57 €
		Abont part SAUR	67.27 €	
		Conso part CCVE	1.32 €	
		Conso part SAUR	0.86 €	
ST ANDRE EN VIVARAIS		Abont part CCVE	60.14 €	2.96 €
		Abont part SAUR	47.02 €	
		Conso part CCVE	0.70 €	
		Conso part SAUR	0.83 €	

### 2.3 Les recettes du service (ex CCPC)

Types de recettes	Année 2014	Année 2015	Variation
Ventes d'eau usagers	270 157,17 €	275 836.99 €	+ 2.10%
Locations diverses	10 640,26 €	8 915.00 €	- 16.21%
<b>TOTAL</b>	<b>280 797,43 €</b>	<b>284 751.99 €</b>	<b>+ 1.41%</b>

❖ Les recettes du délégataire :

Types de recettes	Année 2014	Année 2015	Variation
Ventes d'eau usagers	437 512 €	435 987 €	-0.35 %
Part perçue pour la collectivité	365 086 €	377 882 €	+ 3.50 %
Recettes liées aux travaux	17 330 €	9 477 €	-45.31%
Produits accessoires	10 810 €	11 896 €	+ 10.05%
<b>TOTAL</b>	<b>830 738 €</b>	<b>835 242 €</b>	<b>+0.54 %</b>

## 3. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 3.1 Les communes de l'ex CCPC

#### **3.1.1 La qualité de l'eau**

La disparité des ressources (37 captages) regroupées en 35 unités de distribution rend difficile un suivi rigoureux de la qualité de l'eau.

L'eau distribuée est ponctuellement de mauvaise qualité bactériologique du fait de la vulnérabilité chronique des captages aux pollutions microbiologiques et à la turbidité.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 88 %.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

## SYNTHESE QUALITATIVE DE L'EAU DISTRIBUEE

TOTAL ANNUEL 2015			
NATURE DE L'ANALYSE	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Contrôle sanitaire (ARS)</b>			
Bactériologique	212	184	86,8
Physico-chimique	204	199	97.5
Nombre total d'échantillons	<b>228</b>	<b>195</b>	<b>85.5</b>
<b>Surveillance de l'exploitant</b>			
Bactériologique	63	52	82.5
Physico-chimique	20	20	100.0
Nombre total d'échantillons	63	52	82.5
<b>Total d'échantillons</b>	<b>291</b>	<b>247</b>	<b>84.9</b>

À chaque dépassement de référence ou limite de qualité, les actions suivantes sont systématiquement menées afin de retrouver une eau distribuée conforme, à savoir :

- Nettoyage et désinfection du captage de la ressource concernée
- Vidange, nettoyage et désinfection des réservoirs de stockage
- Purge du réseau de distribution
- Information à la Communauté de communes et à la mairie concernée

Selon la valeur de dépassement, information de la population effectuée au porte à porte pour restriction d'usages de consommation. SAUR met à disposition des bouteilles d'eau jusqu'à levée de la restriction.

### **3.1.2 L'avancement de la protection des ressources en eau**

A la date du transfert de la compétence à la CCPC, seulement 5 captages sur les 44 avaient fait l'objet d'un arrêté de DUP.

Suite à la mise en place d'aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de l'Ardèche sur la mise en œuvre de procédure et travaux de protection des captages, la CCPC a décidé de lancer une première tranche en 2009 concernant 10 captages.

Les dossiers d'enquête publique ont été montés pour les captages de St Julien Labrousse, Accons et St Christol, soit 7 captages. L'ensemble de ces captages a fait l'objet d'un arrêté de DUP.

Ainsi, les travaux de mise en conformité des captages de St Julien Labrousse ont été terminés en 2014.

Les travaux de mise en conformité des captages de St Christol et Accons ont débuté en 2015 et devraient se terminer en 2016.

Une nouvelle tranche de mise en conformité a également été décidée sur les captages de : Sarméo (Jaunac), Serre en Don et La Rouveyre (St Genest Lachamp), La Dréchou (St Christol).

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service AEP sur le territoire Val'Eyrieux, exercice 2015, en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 modifiés par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007. 17

### 3.1.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

Depuis 2013, l'indice est de 105 pour le service de l'eau.

### 3.1.4 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Désignation	2014	2015
Volume eau potable consommé autorisé	271 789	287 434
Volume eau potable produit	351 502	359 932
Rendement du réseau de distribution	77,3 %	79,9 %

### 3.1.5 L'indice linéaire de pertes en réseau (Code P106.3)

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Désignation	2014	2015
Volume eau potable mis en distribution	351 502	359 932
Volume eau potable consommé autorisé	271 789	287 434
Linéaire de réseau eau potable au 31/12/2010 en km	207	211
Indice linéaire de pertes en réseau en m <sup>3</sup> /Km/jour	1,12	1.00

### 3.2 Les communes intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2016

#### **3.2.1 La qualité de l'eau**

Sur les 20 nouvelles communes intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 on dénombre 75 captages.

La majorité des ressources en eau potable utilisées pour la production d'eau potable sont des ressources souterraines de faible profondeur relativement vulnérables aux pollutions microbiologiques et à la problématique de turbidité lors des épisodes pluvieux.

Le taux de conformité bactériologique moyen est de 85 %. Cette valeur prend en compte l'ensemble des analyses effectuées sur le parc d'installation. Cette donnée ne distingue pas les bilans effectués sur le réseau de distribution des analyses effectuées sur le circuit de production.

Le risque sanitaire lié à la distribution d'eau pouvant présenter des contaminations importantes ne peut être négligé et la mise en place de systèmes de désinfection doit être une priorité.

Les eaux sont faiblement minéralisées (conductivité moyenne 50µ/cm) et présentent régulièrement des valeurs de pH inférieures à la référence de qualité (pH = 6,5). Leur dureté est inférieure à 5°F. Ces eaux ne respectent pas le décret eau potable 2001-1220.

#### **SYNTHESE QUALITATIVE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2015**

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du suivi règlementaire effectué par l'Agence régionale de Santé (ARS).

TOTAL ANNUEL 2015						
Commune	Nombre analysé		Nombre conforme*		% conformité	
	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique	Bactériologique	Physico - chimique
DEVESSET	9	9	9	8	100	88.9
MARS	8	9	8	9	100	100
ROCHEPAULE	17	17	17	17	100	100
SAINT AGREVE	24	24	23	24	95.8	100
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	4	5	4	5	100	100
SAINT JEURE D'ANDAURE	13	12	10	12	76.9	100
ARCENS	19	19	19	19	100	100
BOREE	23	23	17	23	73	100
CHANEAC	31	31	26	31	84	100
INTRES	16	16	14	16	87.5	100
LA ROCHETTE	6	6	6	6	100	100
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	24	24	18	24	75	100

SAINT CLEMENT	13	13	12	13	92	100
SAINT JEAN ROURE	12	12	12	12	100	100
SAINT JULIEN BOUTIERES	48	48	31	48	64	100
SAINT MARTIAL	11	11	11	11	100	100
SAINT MARTIN DE VALAMAS	40	40	35	40	87.5	100
ALBON D'ARDECHE	25	25	21	25	84	100
ISSAMOULENC	61	61	50	61	82	100
SAINT PIERREVILLE	28	28	26	28	93	100
<b>Nombre total d'échantillons</b>	<b>432</b>	<b>433</b>	<b>369</b>	<b>432</b>	<b>85.42</b>	<b>99.77</b>

*\*Conformes aux exigences de qualité et non aux références de qualité.*

*Nota : pour les communes en régie, le nombre d'analyse concerne l'ensemble des données de l'UDI*

### 3.2.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note de 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95 % du réseau mis à jour au moins une fois par an.

La réglementation prévoit que si cet indice est inférieur à 40 à la fin de l'année 2015, le montant de la redevance perçue par l'agence de l'eau sera majoré.

Le tableau ci-dessous présente la valeur de cet indice pour les différentes communes :

Commune	ICGP
DEVESSET	105
MARS	105
ROCHEPAULE	105
SAINT AGREVE	110
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	105
SAINT JEURE D'ANDAURE	105
ARCENS	50
BOREE	50
CHANEAC	25
INTRES	60
LA ROCHETTE	72

LACHAPELLE SOUS CHANEAC	50
SAINT CLEMENT	50
SAINT JEAN ROURE	40
SAINT JULIEN BOUTIERES	15
SAINT MARTIAL	-
SAINT MARTIN DE VALAMAS	59
ALBON D'ARDECHE	63
ISSAMOULENC	15
SAINT PIERREVILLE	80

### 3.2.3 Le rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est réellement consommée.

Le rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) x 100.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Commune	Exercice	Volume eau potable consommé autorisé	Volume eau potable produit	Rendement du réseau de distribution
DEVESSET	2014	23 492	28 045	83.8
	2015	23 094	27 910	85.7
MARS	2014	12 855	0	94.8
	2015	12 224	0	95.2
ROCHEPAULE	2014	11 092	15 709	73.1
	2015	10 736	15 025	70.3
SAINT AGREVE	2014	97 557	146 820	72.5
	2015	98 927	142 442	74.2
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2014	6 776	9 548	70.3
	2015	5 461	7 769	69.3
SAINT JEURE D'ANDAURE	2014	4 550	6 950	61.4
	2015	3 706	3 858	85.9

**Pour rappel ex-Pays du Cheylard**

Désignation	2014	2015
Volume eau potable consommé autorisé	271 789	287 434
Volume eau potable produit	351 502	359 932
Rendement du réseau de distribution	77,3 %	79,9 %

<sup>1</sup> En l'absence de données sur les volumes non comptabilisés pour l'année 2015, il est important de noter que les « volumes eau potable consommés autorisés » correspondent uniquement aux volumes facturés aux usagers. Le rendement de réseau pourrait donc être plus élevé en prenant en compte les volumes consommés non comptabilisés et les volumes de service.

**3.2.4 L'indice linéaire de pertes en réseau (Code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la quantité d'eau potable perdue par le système d'adduction d'eau potable par l'intermédiaire des fuites, défaillance de comptage...

L'indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours calculé sur l'année civile.

Avec le volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Commune	exercice	Volume eau potable mis en distribution	Volume eau potable consommé autorisé	Linéaire de réseau eau potable en km	Indice linéaire de pertes en réseau en m <sup>3</sup> /Km/jour
DEVESSET	2014	28 045	23 492	41	0.30
	2015	23 492	23 904	41	0.27
MARS	2014	13 611	12 855	26	0.08
	2015	12 901	12 224	27	0.07
ROCHEPAULE	2014	15 356	11 092	18	0.62
	2015	15 507	10 736	18	0.74
SAINT AGREVE	2014	139 402	97 557	91	1.23
	2015	139 295	98 927	91	1.22
SAINT ANDRE EN VIVARAIS	2014	9 636	6 776	19	0.38
	2015	7 876	5 461	22	0.31

SAINT JEURE D'ANDAURE	2014	7 406	4 550	18	0.41
	2015	4 314	3 706	18	0.09
	2015	64449	22063	22	5.27

*Les données disponibles pour les services en régie ne permettent pas de calculer cet indicateur pour 2015*

## 4. LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

---

Les investissements réalisés sur le budget eau ne font l'objet d'aucune contribution du budget général.

### 4.1 Les études et travaux réalisés en 2015

- Travaux suite aux dégâts d'orage 2014
- Etude sur le renouvellement de canalisation AEP à Mariac (Le Village et Chadenac) et à Accons (Le Rivet).
- Mise en conformité des captages d'Accons (Ranc Bardon et Bouzols) et St Christol (Le Roure et La Crique).
- Travaux préalables de mise en conformité sur le captage de Girond à Mariac.
- Travaux de maillage du réseau AEP entre La Rouveyre et Bois Soubeyrand (St Genest Lachamp).

### 4.2 La programmation sur 2016

- Fin des travaux de maillage Bois Soubeyrand (St Genest Lachamp).
- Poursuite des travaux de mise en conformité des captages d'Accons et de Saint Christol
- Reprise des dossiers transférés par les communes :
  - Procédures de captages : Arcens, Intres, Devesset, Issamoulenc, St Agrève, St Clément.
  - Travaux de mise en conformité des captages : Arcens, Issamoulenc, St Agrève, St Julien Boutières, St Martin de Valamas
  - Poursuite des travaux d'extension AEP sur le quartier de Valamas à St Martin de Valamas
  - Études schémas directeurs pour les communes de Chanéac, Borée (pose de vannes), St Clément, St Martin, St Martial
  - Reprise de bâches sur St Agrève
  - Sécurisation des Hameaux d'Echamp et Chauvy sur Borée
  - Interconnexion vers la Hameau de Serre sur Chanéac
  - Extension AEP vers le Hameau de Mallevall à St Jean Roure
  - Extension AEP vers le Hameau de Bellevue et Petignon à St Jeure d'Andaure
  - Reprise du réservoir principal du bourg à St Pierreville

### 4.3 L'état de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2015 est de 69 214.41 €.

L'annuité de dette réglée en 2015 s'est élevée à 19 362,82 €.

## 5. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU

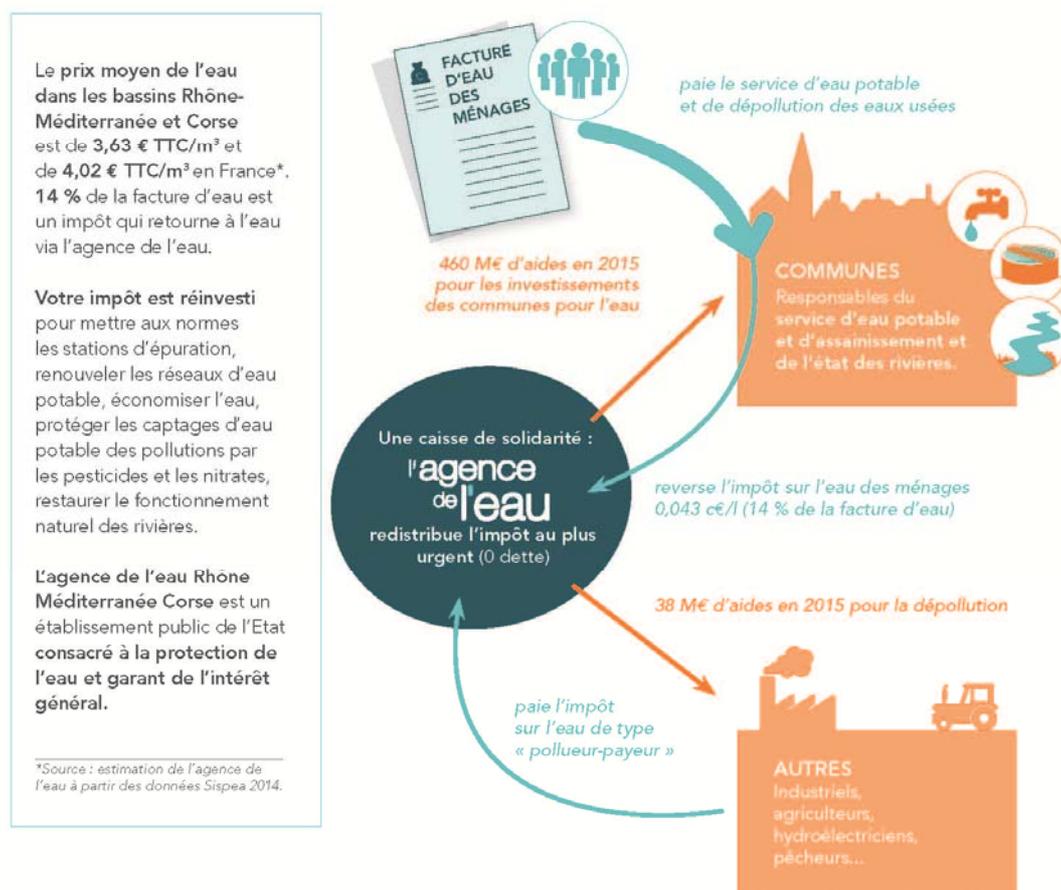
EDITION 2016

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

## > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (46 millions €)

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m<sup>3</sup> en 2015 soit la consommation d'une ville de 600000 habitants.

## > Pour dépolluer les eaux (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (34 millions €)

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## > Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12 millions €)

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

## > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (65 millions €)

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1 112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

## > Pour la solidarité internationale (4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

**2016**

## 535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

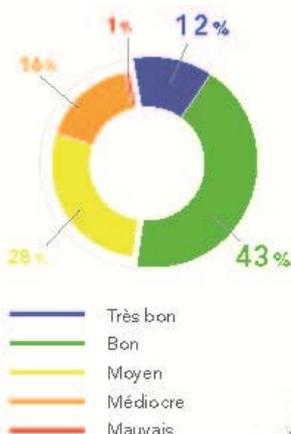
### Montant prévisionnel des aides pour 2016



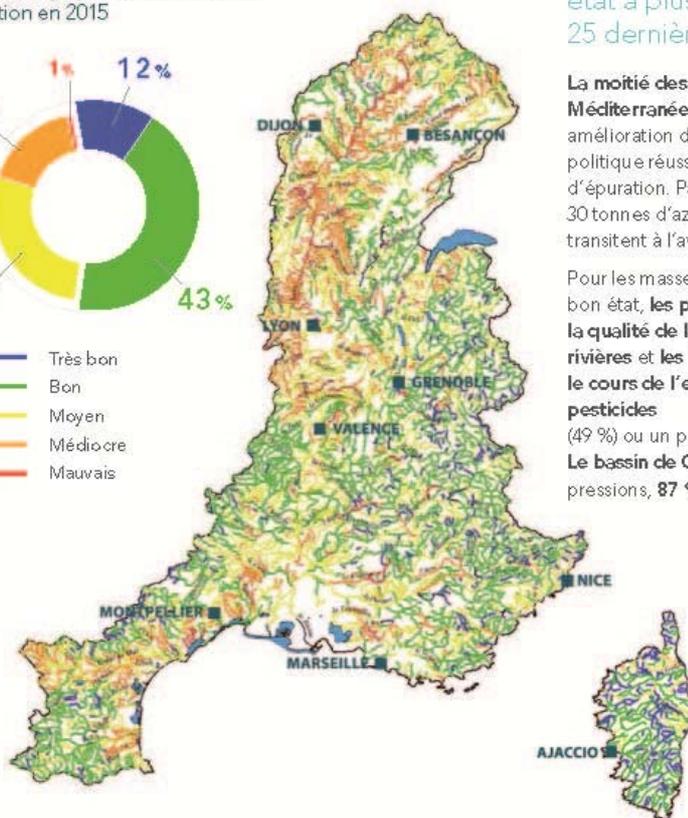
**Aides aux communes rurales :** l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.

# QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2015



■ Très bon  
■ Bon  
■ Moyen  
■ Médiocre  
■ Mauvais



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides

(49 %) ou un problème lié aux prélèvements (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

## La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

NOUVEAUTE 2016

Une nouvelle rubrique :  
Quels poissons peuplent nos rivières ?



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

### Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



www.sauvonsleau.fr  
le 1<sup>er</sup> site  
d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

Crédit photos : M. Martin, J. L. Bgaux, B. Demergue, A. Cabot, F. Pédia, Y. Dougenheim, D. Palanque, P. Scau, V. Bossi, D. Noddy, J. P. Cherrin - Avril 2016